

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Commune Municipale De La Neuveville

ELECTIONS MUNICIPALES DU 27 OCTOBRE 2024 – Résultats au Conseil général (système proportionnel)

Liste N° 1 – Parti Libéral radical La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
LONGO Luca	2000	Ancien	993	Elu
JUNOD Cédric	1986	Ancien	943	Elu
KURTH André	1971	Nouveau	880	Elu
TEUTSCH Fabian	1978	Ancien	843	Elu
KURTH Roland	1967	Nouveau	784	Elu
AESCHLIMANN-BLASER Karin	1970	Ancienne	783	Elue
KRIEG Caroline	1980	Nouvelle	709	Elue
VOUMARD Alicia	1990	Nouvelle	697	Elue
BINGGELI Alain	1971	Nouveau	686	Elu
BURKHALTER Luc	1994	Ancien	683	Elu
COCHET Matthieu	1980	Ancien	668	Elu
EUSEBIO Veronica	1979	Nouvelle	668	Elue
NIEDERER Julien	1984	Ancien	660	Elu
ANDREY Charly	2003	Nouveau	638	Elu

Liste N° 2 – Parti Forum neuvevillois

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
ALTHAUS Damien	1992	Ancien	562	Elu
KAENEL Céline	1979	Ancienne	481	Elue
GUILLAUME Alain	1969	Ancien	465	Elu
WEBER Stéphane	1969	Ancien	433	Elu
BARGIELA VAZ Maria Del Carmen	1960	Nouvelle	424	Elue
BUCCIARELLI Sophie	1977	Ancienne	423	Elue
GUGGER Joël	1992	Ancien	416	Elu
MICHEL Karim	1971	Nouveau	415	Non élu
AEGERTER Marcel	1975	Nouveau	344	Non élu
BEER Charles	1953	Nouveau	318	Non élu
BURKHALTER Nicolas	1977	Nouveau	366	Non élu
CHAPUIS Marwan	2003	Nouveau	405	Non élu
MICHEL Lina Malika	2006	Nouvelle	377	Non élue
PLUESS Philipp	1980	Nouveau	347	Non élu

Liste N° 3 – Parti Les Verts La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
LOUIS Cyprien	1997	Ancien	608	Elu
LOUIS Aurèle	1991	Nouveau	596	Elu
MAMIE Richard	1960	Ancien	580	Elu
MAMIE Sabine	1962	Ancienne	513	Elue
MAILLAT Fanny	1976	Ancienne	450	Elue
STAUB Caroline	1994	Nouvelle	426	Elue
SPART Marjorie	1980	Nouvelle	411	Elue
ZUBERBÜHLER Jean-Claude	1956	Ancien	406	Elu
ARIZZI Nicolas	1982	Nouveau	377	Non élu
VOISARD Clovis	1968	Ancien	402	Non élu
CHATELET Pascale	1959	Nouvelle	326	Non élue
MIORINI Loris	1977	Nouveau	348	Non élu
REMUND RENTSCH Christine	1966	Nouvelle	366	Non élue

Liste N° 4 – Parti Francis Gerz

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
GERZ Francis	1970	Ancien	181	Non élu

Liste N° 5 – Parti Socialiste de La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
BLOCH Denise	1956	Nouvelle	499	Elue
WINGO Helvetia	1988	Ancienne	348	Elue
BRAZIER Caroline	1987	Ancienne	340	Elue
LEILAS TORRES Adele	1994	Ancienne	335	Elue
WINGO Celeste	1996	Ancienne	309	Non élue

Liste N° 6 – Parti UDC La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
GUTMANN Anton Tony	1957	Ancien	253	Elu
COSANDIER Gertrud	1963	Nouvelle	142	Elue
ROSSI Mauro	1960	Nouveau	138	Non élu
FEVER Jonas	1989	Nouveau	129	Non élu
GUTMANN Raffael	1989	Nouveau	122	Non élu
BOVET Stephan	1964	Nouveau	121	Non élu
ANGEHRN Ethan	2002	Nouveau	117	Non élu

Liste N° 7 – Parti Pascal Evard

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
EVARD Pascal	1967	Nouveau	168	Non élu

La Neuveville
Chancellerie municipale
27 octobre 2024

Commune Municipale De La Neuveville

ELECTIONS MUNICIPALES DU 27 OCTOBRE 2024 – Résultats au Conseil municipal (système proportionnel)

Liste N° 1 – Parti Libéral radical La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
LONGO Luca	2000	Nouveau	921	Elu
KURTH André	1971	Ancien	915	Elu
BINGGELI Alain	1971	Nouveau	654	Elu

Liste N° 2 – Parti Forum neuvevillois

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
FRIOD AUCHLIN Catherine	1959	Nouvelle	489	Elue
FERRIER Christian	1976	Ancien	434	Non élu
MICHEL Karim	1971	Ancien	370	Non élu

Liste N° 3 – Parti Les Verts La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
LOUIS Aurèle	1991	Ancien	558	Elu
MAMIE Richard	1960	Nouveau	503	Non élu

Liste N° 4 – Parti Francis Gerz

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
GERZ Francis	1970	Nouveau	119	Non élu

Liste N° 5 – Parti Socialiste de La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
BLOCH Denise	1956	Ancienne	501	Elue

Liste N° 6 – Parti UDC La Neuveville

Candidat/e - Nom Prénom	Date	Etat	Score	Elu/e-Non élu/e
GUTMANN Anton Tony	1957	Nouveau	168	Non élu
COSANDIER Gertrud	1963	Nouvelle	100	Non élue

La Neuveville, 27 octobre 2024

Chancellerie municipale

Commune Municipale De La Neuveville

ELECTION A LA MAIRIE DU 27 OCTOBRE 2024

Liste N° 01 – PARTI LIBERAL RADICAL LA NEUVEVILLE

LONGO Luca Nombre de suffrages recueillis : 553

Liste N° 02 – PARTI FORUM LA NEUVEVILLE

FRIOD AUCHLIN Catherine Nombre de suffrages recueillis : 409

Liste N° 03 – PARTI LES VERTS-E-S LA NEUVEVILLE

LOUIS Aurèle Nombre de suffrages recueillis : 170

Liste N° 04 – FRANCIS GERZ

GERZ Francis Nombre de suffrages recueillis : 38

Liste N° 05 – PASCAL EVARD

EVARD Pascal Nombre de suffrages recueillis : 40

Aucun/e candidat/e n'obtient la majorité absolue. Prennent part au 2^e tour de scrutin :

Liste N° 01 – LONGO Luca

Liste N° 02 – FRIOD AUCHLIN Catherine

La Neuveville, 27 octobre 2024

Chancellerie municipale

Avis de construction

Requérants : Hoyau Valérie, route de Neuchâtel 12, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Jacot chauffage SA, Graviers 31, 2012 Auvornier

Emplacement : Parcelle 520, route de Neuchâtel 12, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Objet protégé : Digne de protection

Objet C

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Zone de protection des eaux souterraines S3

Recensement architectural

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 1^{er} novembre 2024 au 2 décembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Mara et Domenico Maesano, chemin de Vervas 17, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Perroud Electricité SA, Grand'Rue 12a, 2056 Dombresson

Emplacement : Parcelle 663, chemin de Vervas 17, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation solaire photovoltaïque sur toiture existante, remplacement du conduit de cheminée et ventilation en toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} décembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Immozit AG, Bozingenstrasse 177, 2504 Bienne

Auteur du projet : Immozit AG, Bozingenstrasse 177, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 727, chemin des Prés-Guétins 29a, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H3

Dérogation : Art. 64 et 66 OC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Aménagement d'un studio dans la cave existante, changement d'affectation et

aménagement accès pour voitures avec pavés filtrant

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 1^{er} novembre 2024 au 2 décembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Wohnplus AG, Birmensdorferstrasse 140, 8036 Zurich

Auteur du projet : BV Toitures Sàrl, Place de la Gare 2b, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 279, rue de l'Hôtel de Ville 3, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé : Ensemble bâti A (La Neuveville, Le centre médiéval)

Objet C

Digne de protection

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Site archéologique classé – périmètre de protection archéologique N° 255

Recensement architectural

ISOS

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réparation de la lucarne Sud et rafraichissement de la façade

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 1^{er} novembre 2024 au 2 décembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Commune Municipale De La Neuveville

Elections Municipales A La Mairie

2^e Tour De Scrutin Du 24 Novembre 2024

Instructions De Vote

Système majoritaire : Mairie

L'élection du/de la maire se déroulera selon le système majoritaire. Les électeurs et les électrices peuvent utiliser soit le bulletin officiel reçu avec la carte de légitimation, soit un bulletin non officiel imprimé par un parti. Le cumul n'est pas autorisé. Est élu ou élue le candidat ou la candidate qui obtient la majorité absolue. En cas de ballottage, le Conseil municipal ordonne un deuxième tour de scrutin.

Nullité du vote

A. Lors du vote aux urnes, les bulletins non timbrés par le bureau électoral ne sont pas pris en considération.

B. Les bulletins timbrés sont nuls

- s'ils ne proviennent pas du jeu de bulletins officiels et non officiels établi par l'administration communale

- s'ils sont remplis ou modifiés autrement qu'à la main par l'électeur ou l'électrice (pas de copies ni de collages autorisés)

- s'ils n'expriment pas clairement la volonté de l'électeur ou de l'électrice

- s'ils contiennent des remarques portant atteinte à l'honneur

- s'ils sont marqués de signes

- s'ils contiennent la dénomination ou le numéro d'ordre d'une liste électorale, mais aucun nom de candidat ou candidate

- s'ils contiennent un nombre de noms supérieur à un seul candidat

C. Le vote par correspondance est nul si

- le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée

- la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice

- l'enveloppe-réponse contient plus d'une carte de légitimation

- l'enveloppe-réponse parvient à la commune après le délai fixé

- l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient deux ou plusieurs bulletins remplis différemment

D. Cas particulier

- Si l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient plusieurs bulletins remplis de manière identique, seul un de ces bulletins est valable.

Chancellerie Municipale

Commune Municipale De La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 24 novembre 2024 pour se prononcer sur l'objet suivant :

ÉLECTION MUNICIPALE POUR LE SIÈGE DE MAIRE (2^e tour de scrutin)

pour une nouvelle période administrative de quatre ans 2025 - 2028.

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 24 novembre 2024 de 10 h. à 12 h.

dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 24 novembre 2024 de 10 h. à 12 h., dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Information

Unique relevé de l'année 2024

Mesdames, Messieurs, Chers clients,

Nos services vont prochainement procéder aux relevés des compteurs d'eau et d'électricité, ceux-ci pourront être effectués en semaine jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures. Ils sont planifiés comme suit :

- du lundi 11 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024

Par avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, nous vous prions de nous informer de la manière d'accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre, vous-mêmes, vos relevés, il suffit de nous joindre par téléphone ou par mail aux adresses ci-dessous :

• Téléphone : 032 752 10 10

• Courriel : facturation@neuveville.ch ou <https://seln.laneuveville.ch>

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Avec nos salutations les meilleures. Service de l'équipement de La Neuveville (SELN)

Taille saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur de la chaussée). Cette hauteur réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 24 novembre au plus tard.

Si le nécessaire ne devrait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.

L'administration communale

Avec les déchets, on s'organise



Les déchets verts valent de l'or

Les déchets verts représentent une matière organique riche en nutriments et très utile. On peut les transformer en compost afin de les réintroduire sous forme d'engrais naturel dans le sol. Trier les déchets verts est un geste important pour la planète qui devient heureusement de plus en plus naturel pour la population. Toutefois, vu l'importance de cette action, il est primordial de rappeler certains points.

Où déposer les déchets verts ?

Plusieurs containers de 800L conçus pour la récolte des déchets compostables sont disponibles sur le territoire neuvevillois. Trop souvent, des déchets non biodégradables y sont déposés tels que du plastique, du verre et des cannettes. Il est important aussi de rappeler que seuls les sacs biodégradables à base de produits

végétaux, reconnaissables par leur quadrillage vert et le sigle OK compost sont compatibles, les sacs biodégradables de la grande distribution ne doivent pas être déposés dans les déchets verts.

Déchets verts OK

Tout ce qui provient de votre jardin est compostable : tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, mais également les plantes d'intérieur, la sciure et les copeaux de bois. Vos déchets de cuisine aussi sont précieux : épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs, marc de café ou filtres à thé.

Déchets verts STOP

Par contre, les restes de repas ne sont pas compostables ! Il en va de même pour les huiles de friture, les couches culottes, les litières pour chats, tous les sacs en plastique, le gravier, le sable et les cailloux, les poussières d'aspirateur, les balayures, les gravats et le plâtre, le bois de menuiserie, le verre, le métal, les textiles ainsi que les déchets de jardin traités et les plantes malades.

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuvevilloise pour toutes questions.



Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes

Jeudi, 5 décembre 2024 à 18h30, Musée de la vigne «Le Forel», Bielstrasse 66, 2514 Ligerz

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 juin 2024
2. Budget 2025 - Approbation
3. Plan financier 2024 - 2030+ - Information
4. Augmentation des tarifs de l'eau potable de 30 % dès 2025 - Information
5. Informations du TLN
6. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Collège du District de la Neuveville

Ramassage du papier

Jeudi 14 novembre de 9h30 à 11h30

Merci de préparer des paquets solidement ficelés et de les déposer devant votre domicile, comme les sacs à ordures.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins, même sur demande.

Les cartons et emballages plastiques sont interdits. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9h30 ne pourra plus être ramassé.

Merci de votre collaboration, la direction du Collège.

Municipalité De La Neuveville

Les Infos du Municipal du 1^{er} novembre 2024

Création d'une ligne de bus entre Gléresse et La Neuveville à la mi-décembre 2024 suite à la fermeture de la gare de Gléresse par les CFF

Suite aux démarches actives des trois maires, M^{me} Catherine Frioud Auchin de la Commune de La Neuveville, M^{me} Catherine Favre Alves de la Commune de Plateau de Diesse et M^{me} Brigitte Wanzenried de la Commune de Gléresse, soutenues par la députation francophone du canton de Berne ainsi que M^{me} Nadja Günthör, députée au Grand Conseil du canton de Berne, une ligne de bus reliant les localités de La Neuveville et Gléresse a été mise en place dès le 15 décembre 2024.

Les horaires peuvent, d'ores et déjà, être consultés sur l'application CFF.

Votre Conseil Municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre
L'administration communale

Avis de construction

Requérante : SBTech SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles.

Auteur du projet : GLS Architekten AG, M. Nik Liechti, Zentralstrasse 115, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 2483, au lieu-dit : «Les Charmilles 14», Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un bâtiment industriel pour les sociétés Christen Galvano SA (entreprise de conception, fabrication et montage d'installations pour le traitement de surface, bureau d'ingénieur, consulting et conseil en traitement de surface) et Racks Concepts Sàrl (entreprise de fabrication d'outillage pour le traitement de surface, peinture d'outillage), aménagement de 14 places de stationnement au Sud et de 2 places de stationnement ainsi qu'une passerelle au Nord du bâtiment, pose

de réclames lumineuses en façades Nord, Est et Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : AI.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro, Chenaux 24, 2517 Diesse

Auteur du projet : Groupe E Arc SA, Route de la Gare 64, 2017 Boudry

Propriétaires fonciers : M^{me} et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro

Projet : Pose de 16 panneaux photovoltaïques noirs au sol au Sud de la propriété, Chenaux 24, parcelle 2092, village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 25 octobre au 24 novembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 octobre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Claude-Alain Giaouque, Route de Diesse 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : Solpac SA, Rue des Tuillières 1, 1196 Gland

Propriétaire foncier : M. Claude-Alain Giaouque, Prêles

Projet : Pose de 24 panneaux photovoltaïques sur le toit, parcelle N° 2521, Route de Diesse 12, village de Prêles

Zone : Zone agricole, bâtiment digne de protection, Objet C

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2024**, publication dans la FO du 6 novembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 1^{er} novembre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Francine et Yvan Giaouque, Le Rafour 26, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaire foncier : M. Yvan Giaouque, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2101, Le Rafour 26, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 25 octobre au 24 novembre 2024**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 octobre 2024

Secrétariat communal

Factures de fin d'année

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale **d'ici au 8 novembre 2024**.

L'administration communale

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de novembre, un après-midi en musique et en mouvements est prévu grâce à la venue de Madame Irène Cattin qui vous invitera à de petits voyages dansants assis et en cercle. Cela sera suivi d'un repas. Cette rencontre aura lieu le :

Mercredi 13 novembre 2024 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 8 novembre 2024 au plus tard**.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le **signifier au moment de leur inscription**.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'octobre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Commission des Finances

Recherche d'un membre dès le 1.1.2025

Etes-vous intéressé.e à participer de manière active à la vie communale ? A nous aider à relever le défi de garder notre commune socialement et fiscalement attractive ?

Alors envoyez votre candidature et motivation par courriel **jusqu'au 30 novembre 2024** à info@leplateaudediesse.ch. L'administration communale et le responsable du dicastère se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations au 032 315 27 53.

Le Conseil communal

A la découverte des hirondelles au détour d'un chemin

Graines de chercheurs est un projet d'éducation en vue du développement durable proposé par le Parc régional Chasseral et ses partenaires depuis 2010. Chaque année scolaire, une vingtaine de classes y participe. Pendant l'année scolaire 2023-2024, les élèves de la classe de 4e du collège des Joncs ont exploré le monde des hirondelles. Ils vous proposent d'en apprendre davantage au sujet de cet oiseau migrateur au fil d'une balade qui vous emmènera du verger du collège à la place de pique-nique du stand de tir de Prêles en passant par le village.

Cette balade, accessible à tous, sera installée du 4 au 25 novembre 2024. Le plan de la balade sera affiché sur le tuteur de l'un des arbres du verger du collège des Joncs. Bonne visite à toutes et tous.

Laetitia Boner, enseignante

Recommandations pour le service hivernal

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11):

Art. 74 - Obligation de tolérer

¹ Les bordiers doivent tolérer les interventions décollant

a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées;

b de mesures visant à écarter des dangers immédiats; (...)

Art. 40 - Standard d'entretien

¹ L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.

² L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.

³ Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1):

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

¹ Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Novembre

Samedi	2	8 h à 12 h
Lundis	4, 11	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

Avis de construction**Requérante:** Maison Roche Sàrl, par M. Rabie Bellachia, Rue de Chêne-Bougeries 23, 1224 Chêne-Bougeries.**Auteur du projet:** FP Architectes Sàrl, Route de Neuchâtel 9, 2088 Cressier.**Emplacement:** parcelle N° 2265, au lieu-dit: «Route de Chasseral», commune de Nods.**Projet:** démolition des courts de tennis et du bâtiment «Route de Chasseral 39»; construction de 6 villas en rangée avec accès à un garage souterrain de 6 places, pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques en toiture, aménagement de 2 places de stationnement extérieures et création de jardins privatifs et d'un espace extérieur commun.**Dimensions:** selon plans déposés.**Construction:** selon plans déposés.**Zone:** M2.**Dérogation:** art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

N° eBau 2024-4888

Annule et remplace les publications parues les 12 juillet et 9 août 2024**Requérante:** Vanessa Zerbini, Route de Chasseral 27, 2518 Nods**Auteur du projet:** Viteos SA, Quai Max-Petitpierre 4, 2002 Neuchâtel 1**Propriétaire foncière:** Vanessa Zerbini, Route de Chasseral 27, 2518 Nods**Projet:** Installation d'une Pompe à chaleur air-eau en façade nord en remplacement d'une installation de chauffage existante (mazout) sur RF 2533 du ban de Nods, Route de Chasseral 27**Zone:** Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)**Dérogation:** Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur**Dimensions:** Suivant plans**Protection des eaux:** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 25.10.2024

Administration communale

Démission au Conseil communalPar courrier du 10 octobre 2024, M^{me} Michèle Rossel a informé le Conseil communal de sa démission de son poste de Conseillère communale pour le 31 octobre 2024 pour des raisons personnelles.C'est avec grand regret que lors de sa séance du 29 octobre 2024, le Conseil communal a pris acte de la démission de M^{me} Michèle Rossel.Le Conseil communal remercie chaleureusement M^{me} Michèle Rossel de son engagement au bénéfice de la cause publique et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

Conseil communal

Commune mixte de Nods**Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

Nouveau conseiller communal

Lors des élections complémentaires du 22 septembre dernier, M. Daniel Uhlmann a été élu.

Lors de sa séance du 29 octobre 2024, le Conseil communal a pris acte de la décision de M. Uhlmann de reprendre le dicastère des services industriels laissé vacant par le départ de Mme Michèle Rossel.

Le Conseil communal se réjouit de cette nouvelle collaboration et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Il le remercie d'ores et déjà chaleureusement de son engagement au bénéfice de la cause publique.

Conseil communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

**Sortie «pleine lune»**

avec fondue le 14 novembre

Le groupe d'animations de Plateau de Diesse vous invite à venir faire une balade au clair de lune, agrémentée d'une fondue à la place de pique-nique de Pentier.

Rendez-vous à 19h devant l'ancienne école de Diesse.

Apportez votre fourchette à fondue et un gobelet pour du vin ou du thé chaud.

La fondue est offerte ainsi qu'un verre de vin et du thé. Rien ne vous empêche d'apporter une bouteille pour compléter...

Habillez-vous chaudement, nous nous occupons du reste.

Sur inscription jusqu'au lundi 11 novembre chez: Anne-Lise Schild 079 820 85 54

Ensemble faisons vivre notre région!

Commune Bourgeoise de Prêles
Aux ayants droit**Convocation**à l'assemblée ordinaire
du jeudi 28 novembre 2024 à 19h
au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)**Ordre du jour**

- Budget 2025
- Elections
 - Deux conseillers.ères pour la législature 2025-2028
 - Vice-président.e pour la législature 2025-2028
- Informations du Conseil
- Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un apéro dînatoire

Informations

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

Les bourgeois.es souhaitant reprendre les postes à repourvoir sont prié.e.s de se manifester auprès du Président, M. Vincent Giauque (079 811 58 53). Merci par avance.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

www.bourgeoisie-preles.ch

Prêles, le 25 octobre 2024

Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès, La Neuveville et Nods (SIEL)Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^e alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à la Step du Landeron, rte du Port 1, 2525 Le Landeron.

Séance du Conseil intercommunal du SIEL du 22 octobre 2024

Intitulé de l'arrêté:

- Demande de crédit d'engagement global de CHF 160'000 pour le remplacement de l'installation électromécanique du bassin de décantation secondaire 1 de la STEP du Landeron.
- Budget 2025 du SIEL (non soumis au délai référendaire)

Echéance du délai référendaire: Mercredi 11 décembre 2024**Syndicat De Communes Du Centre Régional De Compétences Et De Protection Civile Du Jura Bernois, 2720 Tramelan**

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

Mercredi 4 décembre 2024 à 19h 30
en salle 1 du CRC et de PCI du Jura bernois
à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan**Ordre du jour**

- Salutations, appel
- Nomination des scrutateurs
- Approbation du PV n°70 de l'assemblée des délégués du 13 juin 2024
- Information du cdt
- Élection du président et vice-président des assemblées
- Budget 2025
 - Présentation
 - Approbation
- Nomination de la fiduciaire Soresa pour l'année 2025

8. Information nouvelles bases légales cantonales

9. Divers et imprévus

Tramelan, le 24 octobre 2024

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

Le secrétaire: Donovan Ducommun

Paroisse réformée Diesse, Lamboing et Prêles

Invitation

Assemblée ordinaire de paroisse Dimanche 8 décembre 2024 à 11 h A l'Eglise à Diesse

Ordre du jour:

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 22 juillet 2024
3. Budget 2025 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
4. Nomination d'un(e) président (e) des assemblées de paroisse
5. Modification du règlement d'organisation (art. 32 alinéa 1 et article 33)
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Information fusion
9. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée, un apéritif vous sera servi dans la salle de la Maison de paroisse rénovée.

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22.07.2024, le budget 2025 et la modification du règlement d'organisation (art 32 alinéa 1 et art. 33) et le rapport d'examen préalable sont disponibles 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, damara.paroisse@gmail.com

Lamboing, octobre 2024

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée de la Neuveville

ASSEMBLEE DE PAROISSE

Lundi 2 décembre 2024 à 20 h à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3.

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 10 juin 2024 : approbation
3. Présentation de la nouvelle équipe pastorale
4. Conseil de paroisse : démissions, réélections, élections
5. Rapport du président
6. Finances :
 - a) Présentation budget 2025, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbation du budget 2025 et de la quotité de l'impôt
7. Rapport de la commission des bâtiments
8. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
9. Règlement d'utilisation de la Blanche Eglise de La Neuveville
10. Règlement de location de la maison de paroisse à La Neuveville
11. Règlement concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais de la paroisse réformée de La Neuveville
12. Divers

Le budget 2025, les différents règlements et le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 10 juin 2024 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} novembre 2024.

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 3 novembre

10h, à la Blanche Eglise, « culte de la Réformation » avec le pasteur Jean-Eric Bertholet
Textes bibliques: Hébreux 11, 1-3 et 8-12 / Luc 1, 46-55. Cantiques: 100B, 64/26, 45/01, 47/12, 31/30, 42/02. Organiste: Andreas Scheuner

Mercredi 6 novembre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique. 13h30, maison de paroisse, après-midi « animaux » pour les 1 à 6H. 14h30, maison de paroisse, chant. 13h30, visite maison de naissance de Neuchâtel (KT 10H)

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 3. November

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Reformationssonntag mit Abendmahl, gemeinsam mit der Kirchgemeinde Erlach. Mit Pfr. Philipp Bernhard und Pfrn. Corinne Kurz sowie Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Apéro.

Pikettdienst

1. bis 3. November: Pfrn. Corinne Kurz (Telefon 079 289 85 61)
4. bis 30. November: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe

Samedi 2 novembre, 17h, Messe des défunts, Saint-Nicolas, Bienne.

Mercredi 6 novembre, 9h, Liturgie de la Parole, Sainte-Marie, Bienne.

Messe dominicale

Dimanche 3 novembre, 10.00, Messe des défunts, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 3 novembre

Culte de la Réformation à Nods, 10h.

Repas chasse pour les aînés

Vendredi 8 novembre, 12h, succulent repas chasse à la Maison de paroisse, inscription jusqu'au 4 novembre auprès de Katia: 079 347 57 88

Fenêtre Ouverte avec Digger

Vendredi 8 novembre, 19h30, Maison de paroisse de Diesse, M. Claude Alain Stettler parlera du thème très actuel "Comment vivre après un conflit grâce au déminage?". Il représente la Fondation Digger de Tavanne, spécialisé dans le déminage

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 3 novembre

10h à Nods, culte avec Sainte-Cène.

Mardi 5 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

**AGENDA EN
PAGE 13**